



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Equipement: personnel

Question écrite n° 39279

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le projet de réforme statutaire des corps des conducteurs de TPE portant création du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Les nouvelles dispositions réglementaires actuellement à l'étude prévoiraient le classement durant une période transitoire des conducteurs principaux dans le grade de contrôleur principal, en fonction des services accomplis dans leur grade d'origine. C'est ainsi que seuls les contrôleurs des TPE justifiant, d'une part, de six ans de principalat dans le corps des conducteurs pourraient se présenter au concours interne pour l'accès au grade de contrôleur principal et, d'autre part, dans les mêmes conditions, quinze ans d'ancienneté leur seraient nécessaires pour qu'ils puissent prétendre à une inscription sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur principal. C'est ainsi qu'un conducteur des TPE, qui a déjà subi jadis l'examen professionnel pour l'accès au grade de conducteur principal et qui compte quatorze ans de service dans cet emploi, ne pourrait pas être intégré dans le grade de contrôleur principal sans avoir à se présenter à un nouveau concours. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre aux conducteurs principaux des TPE nommés en cette qualité, qui, après examen professionnel, comptent une ancienneté comprise entre douze et quinze ans, d'être intégrés d'office dans le second grade du corps des contrôleurs des TPE.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39279

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1613